



COMMUNIQUÉ

LE GROUPE DE TRAVAIL INDUSTRIE-GOUVERNEMENT PUBLIE UN GUIDE DE CALCUL DE LA RÉMUNÉRATION POUR LES PROPOSITIONS DE DESIGN-CONSTRUCTION

Le 23 janvier, 2003

OTTAWA – Le Groupe de travail conjoint industrie-gouvernement sur le design-construction a publié aujourd'hui un Guide de calcul de la rémunération pour les propositions de design-construction. Le guide vient appuyer l'un des principes clés régissant la sélection appropriée d'un design-constructeur, lesquels ont été adoptés en 2001 par le groupe de travail. Ce guide a été approuvé à l'unanimité par les neuf organisations et ministères du gouvernement fédéral qui composent le groupe de travail conjoint. Ces organisations incluent l'Association des ingénieurs-conseils du Canada, l'Association canadienne de la construction, l'Institut canadien de design-construction, l'Institut royal d'architecture du Canada, Construction de défense Canada, le ministère de la Défense nationale, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Ce guide aidera les maîtres d'ouvrage des secteurs public et privé à établir une rémunération raisonnable à verser aux design-constructeurs pour la préparation de leurs propositions et est basé sur les coûts réels des propositions à partir de diverses sources. Le guide permet de calculer la rémunération en tenant compte de la complexité du projet et de l'importance des détails contenus dans la demande de propositions du maître d'ouvrage.

« Il n'est pas facile d'en arriver à une estimation raisonnable des coûts inhérents à la préparation d'une proposition de design-construction et cela exige une expérience exhaustive dans le domaine », précise M. Bruce Lorimer, directeur général des Services d'architecture et de génie, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. « Le guide est un excellent cadre qui permet aux maîtres d'ouvrage de déterminer facilement la rémunération en se basant sur la complexité de leur projet et les détails qu'ils fournissent aux proposant. »

« Le guide reconnaît que les design-constructeurs ont droit à une rémunération appropriée pour la préparation de leurs propositions de design-construction », ajoute M. Randy Dhar, président de l'Institut canadien de design-construction. « La publication de ce guide démontre que l'industrie et le gouvernement continuent de travailler ensemble pour consolider davantage la méthode d'exécution de design-construction au Canada. »

Une copie du guide est accessible sur le site Web de l'Institut canadien de design-construction à l'adresse www.cdbi.org.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

M^{me} Dianna Fournier
Institut canadien de design-construction
(613) 236-9455
diannaf@cca-acc.com